

Image not found or type unknown



Information sur mes droits

Par **boye**, le **18/02/2008** à **18:55**

Boujour

Nous sommes deux voisins sur un chemin prive en servitude de passage de son cote son adresse est 9 rue X de mon cote je suis au 14 de la rue Y le dit chemin reliant les deux rue

Ma question a t'il le droit de déposer ses poubelles devant mon entree